



Message d'intérêt public

Impôts fonciers dus le 4 décembre

Date de début : 29 novembre 2019

Date de fin : 4 décembre 2019

Nunavut

45 s

Le ministère des Finances rappelle aux **détenteurs de propriété(s) à l'extérieur d'Iqaluit**, que leurs impôts fonciers doivent être payés d'ici le 4 décembre 2019.

Les avis d'impôts fonciers ont été envoyés le 4 octobre 2019. Si vous n'avez pas reçu d'avis, veuillez envoyer un courriel à l'adresse propertytax@gov.nu.ca, ou appeler (sans frais) au 1 800 316-3324.

Vous avez la responsabilité de payer vos impôts fonciers à temps, peu importe de quelle manière vous choisissez d'effectuer les versements. Tout impôt foncier impayé après le 4 décembre pourrait faire l'objet de frais d'intérêts. De plus, votre nom pourrait être inscrit sur la liste publiée des arriérés d'impôts fonciers.

Pour en savoir plus, composez le 1 800 316-3324, ou écrivez à propertytax@gov.nu.ca.

###

Renseignements aux médias :

Weichien Chan
Gestionnaire des communications
Ministère des Finances
867 975-6818
wchanfin@gov.nu.ca